

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2021-18**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret en Conseil d'État portant application de la loi relative à la déshérence des contrats d'épargne retraite supplémentaire [1/2] ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 18 mars 2021,

**Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé sous réserve, à l'article 2, de modifier les mots : « le 1<sup>er</sup> mai 2022 » par les mots : « le 1<sup>er</sup> juillet 2022 ».**

Fait le 18 mars 2021.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER